



2016 DPE 40 Plan de relance du tri – Subventions (60 600 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions de sensibilisation des habitants au tri sélectif.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Après le vote à l'unanimité par le Conseil de Paris en 2014 d'une perspective « zéro déchet », la tenue des Etats Généraux de l'économie circulaire du Grand Paris en septembre 2015, et la signature du Pacte du Grand Paris pour l'économie circulaire, la Ville de Paris met l'accent sur la mise en œuvre concrète de ses ambitions, au premier rang desquelles figure la relance du tri des emballages ménagers des Parisiens.

La Ville de Paris a décidé de faire acte de candidature au plan de relance du tri d'Eco-Emballages. L'objectif de la candidature parisienne était d'une part, de proposer des actions conçues selon trois critères, simplicité, proximité et visibilité, et d'autre part, de compléter, avant la fin de l'année 2016, l'équipement de la capitale en outils de tri des emballages ménagers, depuis les immeubles de logements jusqu'aux espaces publics, et de le faire largement savoir afin d'installer l'évidence du tri au moyen d'une campagne de sensibilisation.

A l'issue de groupes de travail conduits par les services municipaux, dix propositions d'actions ont été définies et ont constitué la réponse à l'appel à candidature d'Eco-Emballages.

Huit actions ont été retenues par le Comité national d'Eco-Emballages parmi lesquelles figure la sensibilisation des habitants qui ne trient pas régulièrement leurs déchets (action n°7).

En effet, les résultats de l'Observatoire du Geste de Tri des Français réalisé par IPSOS pour le compte d'Eco-Emballages démontrent que le geste de tri est une pratique quasi-généralisée mais non systématique. Autrement dit, aujourd'hui plus de 8 français sur 10 trient, mais seul un français sur 2 trie de manière systématique (44% pour les emballages à destination du bac jaune et 57% pour le Verre).

Il est aujourd'hui essentiel de concentrer les efforts sur cette part de la population tant elle représente un enjeu considérable en matière de mobilisation. L'objectif est donc d'améliorer le geste de tri en convertissant les trieurs non systématiques en trieurs systématiques.

Dans cette perspective la Mairie de Paris a souhaité mener des actions de terrain, au plus près des habitants en mobilisant les personnels de la DPE dédiés à la sensibilisation, les ambassadeurs du tri d'Eco-Emballages, les éco-animateurs du SYCTOM et en soutenant des associations sur des projets de proximité relatifs au tri sélectif.

Dans ce cadre, les projets associatifs retenus favorisent le lien direct avec les habitants et sont complémentaires aux actions de sensibilisation menées par la Ville de Paris tant du point de vue des publics ciblés que des modes de sensibilisation proposés.

L'association Graine Ile-de-France propose de sensibiliser durablement au tri sélectif 200 jeunes ciblés via des établissements scolaires parisiens potentiellement situés dans tous les arrondissements en

fonction de la mobilisation des enseignants et de l'accord des chefs d'établissement. Ce projet a aussi pour objectif de valoriser les éco-gestes citoyens pour éviter le gaspillage et améliorer le cadre de vie.

Je vous propose de soutenir le projet « les jeunes s'engagent pour le tri » de l'association Graine Ile-de-France (numéro dossier 2016_06741, numéro SIMPA 18917) grâce au versement d'une subvention de 12 000 euros.

L'association VoisinMalin propose une action visant à favoriser une appropriation pérenne des gestes du tri sélectif par des habitants du 19^{ème} et 20^{ème} issus des quartiers situés en secteur politique de la ville, en s'appuyant sur les Voisins Malins, des habitants-ressources formés et sensibilisés à cette thématique. L'objectif est de réaliser une campagne en porte à porte auprès de 1000 foyers.

Je vous propose de soutenir le projet « tri sélectif : sensibilisation en porte-à-porte d'habitants à habitants (Paris est) » de l'association VoisinMalin (numéro dossier 2016_07952, numéro SIMPA 172861) grâce au versement d'une subvention de 23 600 euros.

L'association Pik Pik Environnement propose de sensibiliser des habitants des 18^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème} et/ou 19^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} arrondissements au tri sélectif, en organisant des apéros climat et des ateliers. L'objectif est de permettre aux participants de mieux connaître les filières de recyclage, de se réappropriier les réflexes de recyclage et de localiser les points d'apport volontaires de proximité.

Je vous propose de soutenir le projet « améliorer le tri et prévenir les déchets via la sensibilisation des habitants » de l'association Pik Pik Environnement (numéro dossier 2016_07140, numéro SIMPA 137804) grâce au versement d'une subvention de 25 000 euros.

La localisation des actions menées par ces associations est indicative et n'exclue en rien la possibilité d'intervenir dans d'autres arrondissements. Par ailleurs, ce dispositif vient en complément des actions de sensibilisation des ambassadeurs du tri à l'échelle parisienne.

Ainsi, afin de donner suite à ces projets, je vous demande de m'autoriser à verser les subventions à chacune des associations pour les projets retenus.

L'ensemble des soutiens financiers s'élève à 60 600 euros.

Les dépenses correspondant à ces subventions seront imputées sur la mission 460, chapitre 65, nature 6574, ligne 64006, rubrique 812, du budget de fonctionnement de la Mairie de Paris de l'exercice 2016.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2016 DPE 40 Plan de relance du tri – Subventions (60 600 euros) à des associations en vue d’animations et d’actions de sensibilisation des habitants au tri sélectif.

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants,

Vu le projet de délibération, en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l’attribution de 3 subventions (60 600 euros) à 3 associations proposant des actions de sensibilisation au tri sélectif des habitants;

Vu l’avis du Conseil du 1er arrondissement en date du _____ ;

Vu l’avis du Conseil du 2e arrondissement en date du _____ ;

Vu l’avis du Conseil du 3e arrondissement en date du _____ ;

Vu l’avis du Conseil du 4e arrondissement en date du _____ ;

Vu l’avis du Conseil du 5e arrondissement en date du _____ ;

Vu l’avis du Conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Vu l’avis du Conseil du 7e arrondissement en date du _____ ;

Vu l’avis du Conseil du 8e arrondissement en date du _____ ;

Vu l’avis du Conseil du 9e arrondissement en date du _____ ;

Vu l’avis du Conseil du 10e arrondissement en date du _____ ;

Vu l’avis du Conseil du 11e arrondissement en date du _____ ;

Vu l’avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Vu l’avis du Conseil du 13e arrondissement en date du _____ ;

Vu l’avis du Conseil du 14e arrondissement en date du _____ ;

Vu l’avis du Conseil du 15e arrondissement en date du _____ ;

Vu l’avis du Conseil du 16e arrondissement en date du _____ ;

Vu l’avis du Conseil du 17e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Mao PÉNINOU au nom de la 3^{ème} commission et Madame Antoinette GUHL au nom de la 1^{ère} commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de douze mille euros (12 000 euros) est attribuée à l'association Graine Ile de France (numéro dossier 2016_06741, numéro SIMPA 18917), pour le projet « les jeunes s'engagent pour le tri »;

Article 2 : Une subvention de vingt-trois mille six cents euros (23 600 euros) est attribuée à l'association VoisinMalin (numéro dossier 2016_07952, numéro SIMPA 172861), pour le projet de sensibilisation en porte-à-porte d'habitants à habitants;

Article 3 : Une subvention de vingt-cinq mille euros (25 000 euros) est attribuée à l'association Pik Pik Environnement (numéro dossier 2016_07140 numéro SIMPA 137804) pour le projet visant à améliorer le tri et prévenir les déchets via la sensibilisation des habitants.

Article 4 : La dépense sera imputée sur la mission 460, ligne VF64006, rubrique V812, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.